



PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Direction Départementale des Territoires

Toulouse, le 13 OCT. 2017

Service Risques et Gestion de Crise
Unité Prévention des Risques

Affaire suivie par : Liborio BARRAFRANCA
Téléphone : 05 81 97 70 91
Courriel : liborio.barrafranca
@haute-garonne.gouv.fr

Le directeur départemental des territoires de
la Haute-Garonne

au

Conseil Général de l'Environnement et du
Développement Durable (CGEDD)
Autorité environnementale

Objet : Demande d'examen au cas par cas pour une évaluation environnementale dans le cadre de la prescription du plan de prévention des risques naturels de la Garonne moyenne.

P.J. :

Le plan de prévention des risques naturel (PPRn) de la Garonne moyenne a été prescrit par arrêté préfectoral le 26 juillet 2004. Cela fait 13 ans que ce PPRn est en cours d'élaboration. La longueur des études est due essentiellement aux contestations sur la partie mouvement de terrain qui a entraîné le changement de bureau d'études et nécessité un nouvel appel d'offre afin de désigner un nouveau bureau d'études.

Durant la reprise des études mouvements de terrain, il a été constaté que les nouvelles données topographiques utilisées sur le secteur remettaient également en question, à la marge, mais parfois sur des zones à enjeux, l'aléa inondation cartographié en 2008 et inchangé depuis. En conséquence, il a été décidé de dé-prescrire le PPRn et de le prescrire à nouveau.

Le PPRn fera donc l'objet d'une nouvelle prescription, qui le soumet dès lors à évaluation environnementale au cas par cas, conformément aux articles L.122-4 et suivants, R.122-17-II-2 et R.122-18 du code de l'environnement.

Je vous serais reconnaissant de me faire savoir si la nouvelle prescription du PPRn de la Garonne moyenne, dont les principales caractéristiques sont présentées en pièce jointe, nécessite une évaluation environnementale.

L'absence de réponse de votre part au terme du délai de 2 mois (article R.122-18 du code de l'environnement), vaudra obligation de réaliser une évaluation environnementale.

Le Chef du service Risques
et Gestion de Crise

Pierre-Olivier Dubois

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE

Direction Départementale des Territoires de la Haute-Garonne

Évaluation environnementale

Examen au cas par cas

CONTEXTE

Le plan de prévention des risques naturel (PPRn) de la Garonne moyenne a été prescrit par arrêté préfectoral le 26 juillet 2004. Cela fait 13 ans que ce PPRn est en cours d'élaboration. La longueur des études est due essentiellement aux contestations sur la partie mouvement de terrain qui a entraîné le changement de bureau d'études et nécessité un nouvel appel d'offre afin de désigner un nouveau bureau d'études.

Lors du comité de pilotage qui s'est tenu le 20 février 2017, il a été décidé de reprendre les études sur l'aléa inondation, pour prendre en compte l'existence de données topographiques plus précises issues des levés LIDAR, sur l'ensemble du bassin versant et des affluents de la Garonne moyenne.

Il en est de même pour l'aléa mouvement de terrain (glissement), dont les études se concentreront principalement sur les zones à enjeux qui sont pour l'essentiel concentrées près du fleuve. S'agissant de l'aléa érosion et instabilité des berges, les études réalisées tiennent déjà compte des données LIDAR.

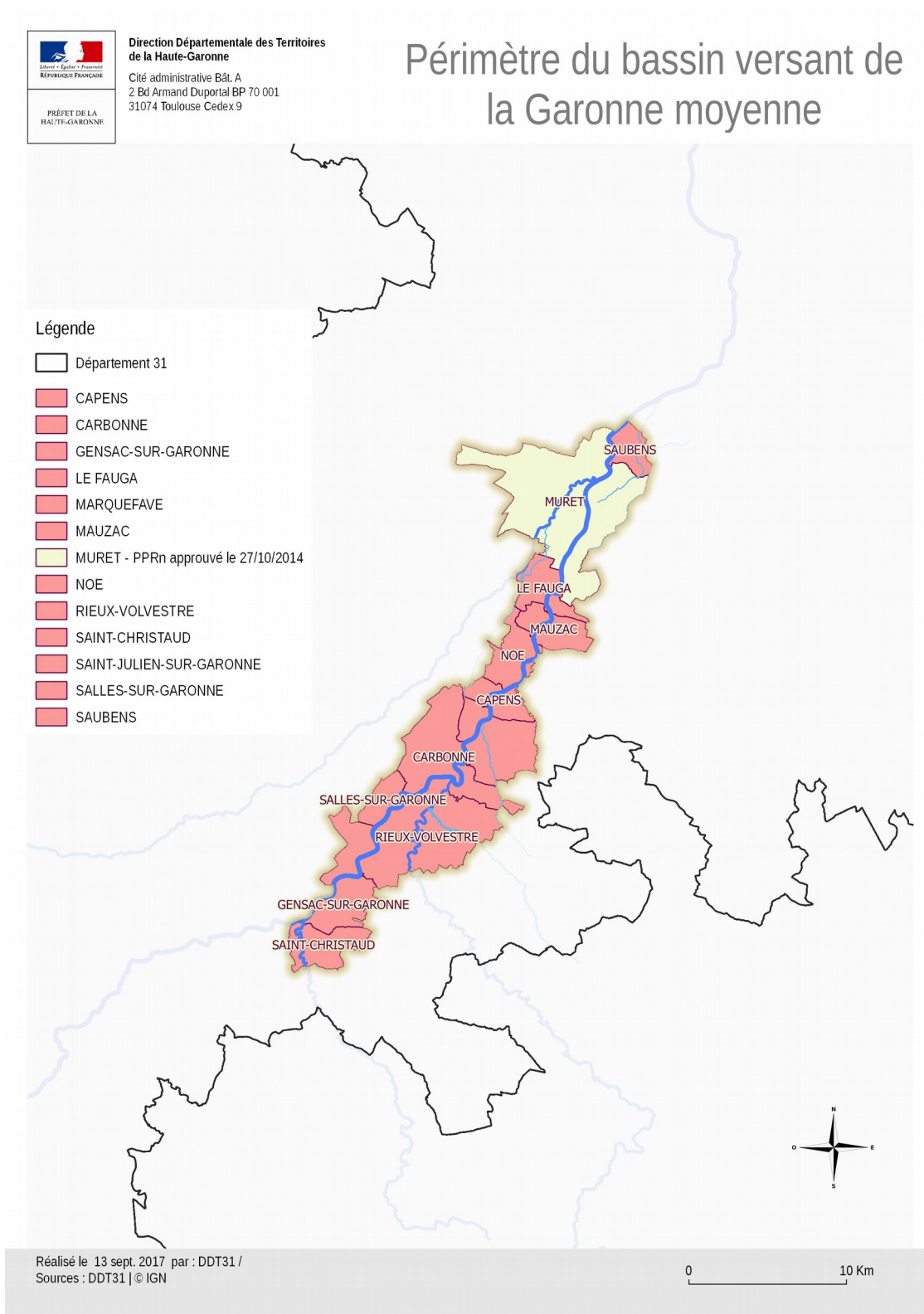
Afin que la procédure s'inscrive dans le cadre réglementaire en vigueur, il a été décidé de la reprendre en dé-prescrivant le PPRn et en le prescrivant à nouveau. Cette nouvelle prescription permettra de sécuriser juridiquement le PPRn et de respecter le délai d'élaboration de 3 ans encadré par le code de l'environnement. Cette reprise de la procédure soumet le PPRn à l'examen au cas par cas en vue de déterminer s'il doit faire l'objet d'une évaluation environnementale, conformément à l'article R.122-17 du code de l'environnement.

1) Désignation du projet

Élaboration des PPRn multirisques (Inondation et mouvement de terrain) sur 12 communes constituant le bassin versant de la Garonne moyenne.

Communes concernées :

Capens, Carbonne, Le Fauga, Gensac-sur-Garonne, Marquefave, Mauzac, Noé, Rieux-Volvestre, Saint-Christaud, Saint-Julien-sur-Garonne, Salles-sur-Garonne, Saubens.



Ces communes sont actuellement couvertes par les cartes des aléas du PPRn, validées en comité de pilotage, qui sont la meilleure connaissance du risque inondation et mouvement de terrain à ce jour et servent de référence pour l'application à la planification, à l'urbanisme et au droit des sols.

Personne publique compétente en charge du PPR :

M. le Préfet de Haute-Garonne

place Saint-Etienne 31038 Toulouse CEDEX 9

Tel : 05 34 45 34 45

Correspondants en charge du dossier :

Fabienne ATHANASE, chef de l'unité prévention des risques

fabienne.athanase@haute-garonne.gouv.fr

Tel : 05 81 97 71 73

Liborio BARRAFRANCA, adjoint au chef d'unité prévention des risques

liborio.barrafranca@haute-garonne.gouv.fr

Tel : 05 81 97 70 91

Laurent GONTIER, chargé d'étude

florent.bousquet@haute-garonne.gouv.fr

Tel : 05 81 97 71 66

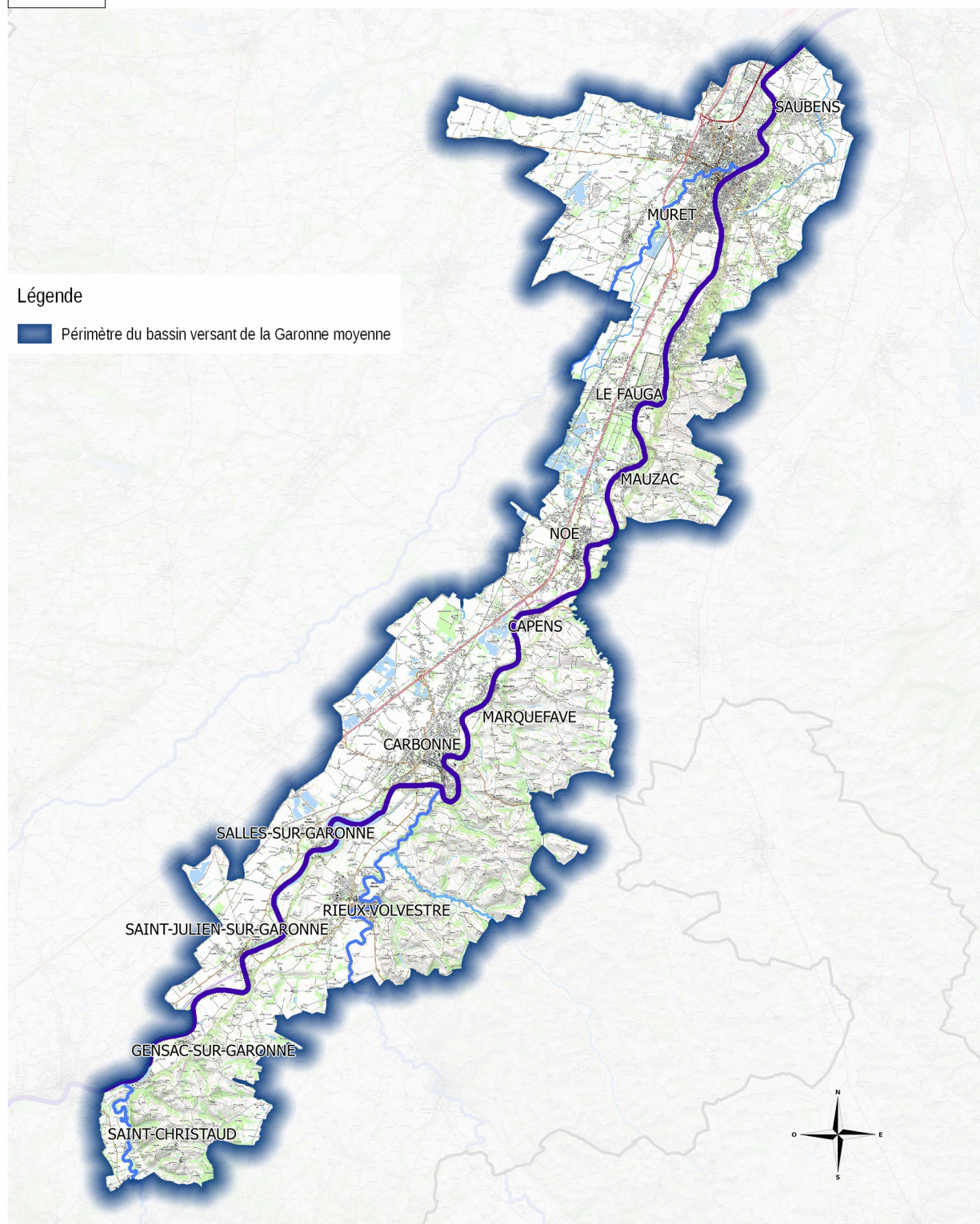
Connaissance du territoire

	Nbre de communes	Population (2014)	Superficie en Km ²	Documents d'urbanisme
Haute-Garonne	588	1,318 M	6 309	
Bassin versant de la Garonne moyenne	12	20012	153,33	
CAPENS		692	6,77	PLU
CARBONNE		5476	26,59	PLU
GENSAC-SUR-GARONNE		404	10,14	PLU
LE FAUGA		2002	8,92	PLU
MARQUEFAVE		1079	18,92	PLU
MAUZAC		1255	9,27	PLU
NOE		2912	9,65	PLU
RIEUX-VOLVESTRE		2630	32,38	PLU
SAINT-CHRISTAUD		257	10,87	PLU
SAINT-JULIEN-SUR-GARONNE		544	8,15	PLU
SALLES-SUR-GARONNE		567	5,68	PLU prescrit
SAUBENS		2194	5,99	PLU prescrit

Carte IGN

Légende

 Périmètre du bassin versant de la Garonne moyenne

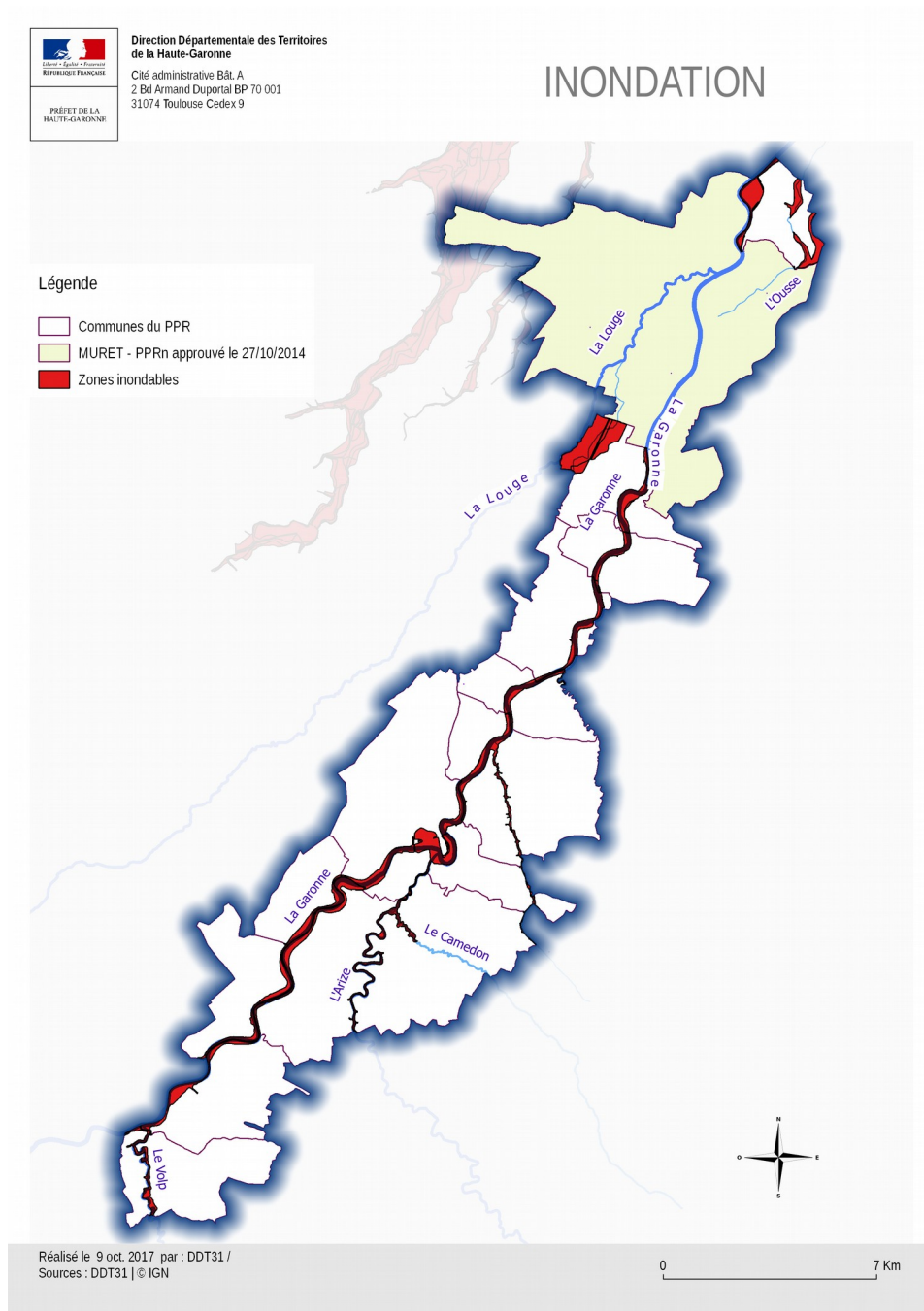


2) Caractérisation des PPRn multirisques

L'objectif des PPRn multirisques est de déterminer les zones exposées aux différents risques naturels sur les territoires communaux et d'en définir les différents aléas.

Dans le périmètre du PPRn de la Garonne moyenne plusieurs aléas ont été définis :

1) inondation : il s'agit de déterminer, à l'échelle de bassins hydrographiques cohérents, les zones inondables par débordement des entités hydrologiques d'un territoire sans discontinuité. Le but étant de traiter l'intégralité du linéaire des cours d'eau principaux et des affluents ou sous affluents présents sur les bassins (chevelu).



2) mouvements de terrain :

2 types de mouvements de terrain sont répertoriés dans le périmètre d'étude du PPRn, l'érosion de berges et le glissement de terrain.

a) L'érosion de berges est située principalement le long de la Garonne et de son affluent l'Arize. Sur ces secteurs le but est de traiter l'intégralité des zones présentant un risque d'érosion pouvant entraîner l'effondrement de berges.

b) Les glissements de terrain, localisés sur quelques communes (Capens, Carbonne, Rieux-volvestre, Gensac-sur-Garonne et Saint-Christaud) où il s'agit de déterminer les zones à enjeu soumises à cet aléa.

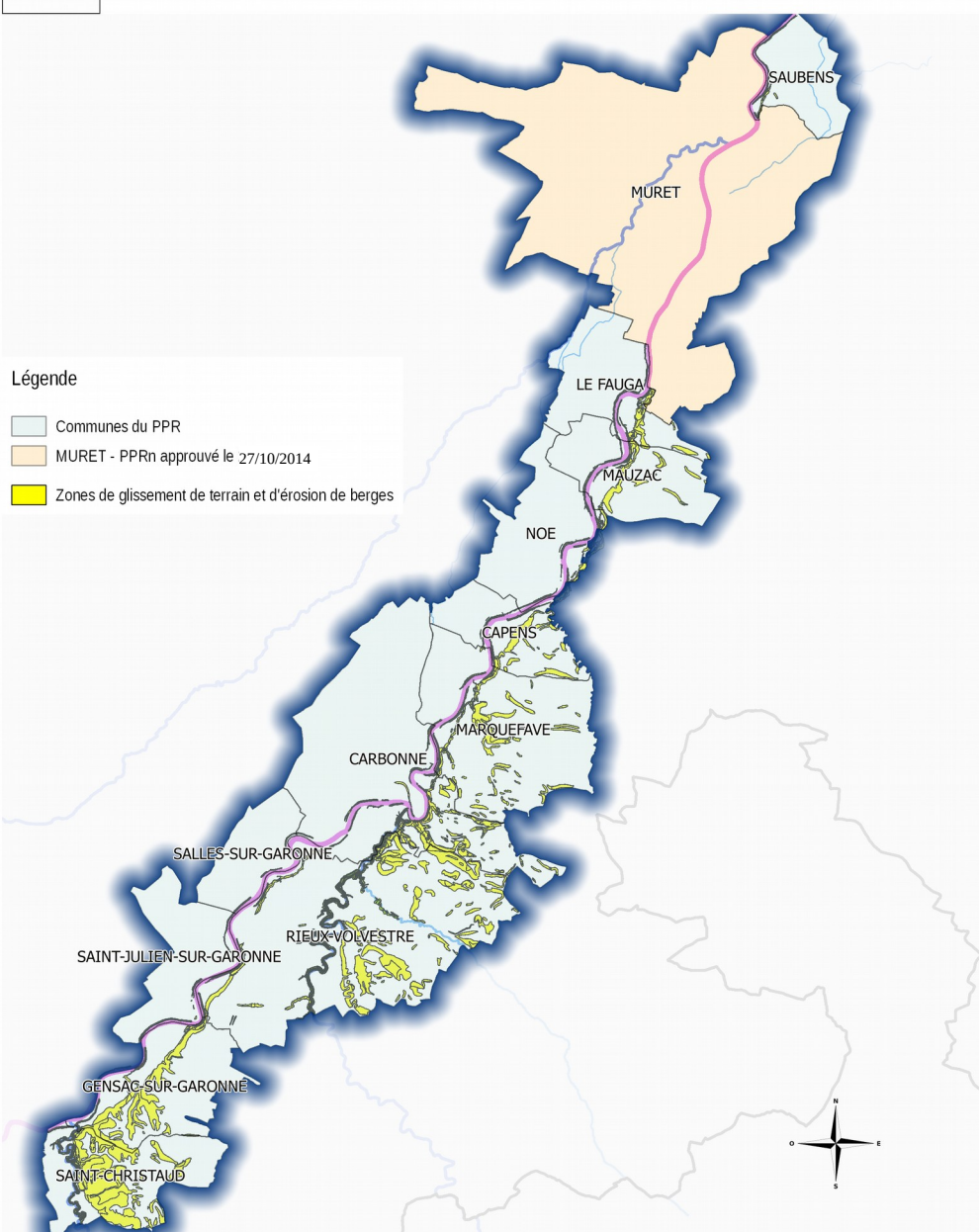


Direction Départementale des Territoires
de la Haute-Garonne

Cité administrative Bât. A
2 Bd Armand Duportal BP 70 001
31074 Toulouse Cedex 9

PRÉFET DE LA
HAUTE-GARONNE

Mouvements de terrain



Réalisé le 27 sept. 2017 par : DDT31 /
Sources : DDT31 | © IGN

0 7 Km

Les PPRn des communes constituant le bassin de la Garonne moyenne ont pour rôle essentiel d'identifier les zones soumises aux risques inondation et mouvement de terrain selon l'intensité de l'aléa, et d'encadrer les usages à l'intérieur de ces zones.

Les principes généraux de prévention :

- en zone naturelle ou agricole : préserver les zones d'expansion de crues afin de ne pas aggraver le risque, dans une logique de solidarité amont-aval,
- en zone urbaine : moduler les règles d'urbanisme, de construction et d'aménagement en fonction du degré d'aléa (faible, moyen, fort) auquel sont soumis les projets. Il interdit ainsi dans les zones à aléa fort toute construction nouvelle, mais autorise les projets sous certaines conditions dans les zones d'aléas faible et moyen.
- pour toutes les zones : préciser également les mesures applicables à l'existant.

4) Description des principales incidences sur l'environnement et la santé humaine des mesures susceptibles d'être mises en œuvre dans les PPRn

Les PPRn multirisques ne constituent pas un programme de travaux mais arrêtent des prescriptions qui permettent de réduire la vulnérabilité d'un territoire et de préserver les zones naturelles. En aucun cas ne seront prescrites des mesures structurelles (de ralentissement dynamique par exemple). Les prescriptions sont relatives à l'entretien des ouvrages existants et des cours d'eau, à la gestion de crise (PCS, information préventive, plans d'évacuation ERP), aux établissements et équipements sensibles.

Effets potentiels sur l'étalement urbain :

Les PPRn multirisques n'ont pas vocation à geler l'urbanisation des communes de leurs périmètres mais permettent au moyen de prescriptions d'accompagner les mutations urbaines en garantissant leur prise en compte au regard des risques inondation et mouvement de terrain. Ils visent à réduire les impacts négatifs de ces risques sur la population les biens, l'environnement, l'économie. Ils contribuent à améliorer la résilience du territoire.

Les zones d'expansion des crues et les zones les plus dangereuses sont préservées de l'urbanisation future par le PPRn.

Effets potentiels sur les pollutions des eaux (accidentelles notamment, STEP, ICPE, zones de Stockage...) :

Pas d'impact négatif sur la pollution des eaux, plutôt des effets positifs. En effet, les prescriptions peuvent notamment encadrer les modalités de stockage des produits polluants et d'ancrage des citernes dans les zones inondables.

5) Caractéristiques principales de la zone susceptible d'être touchée par la mise en œuvre des PPRn

Enjeux environnementaux sur le territoire du bassin versant du Touch aval

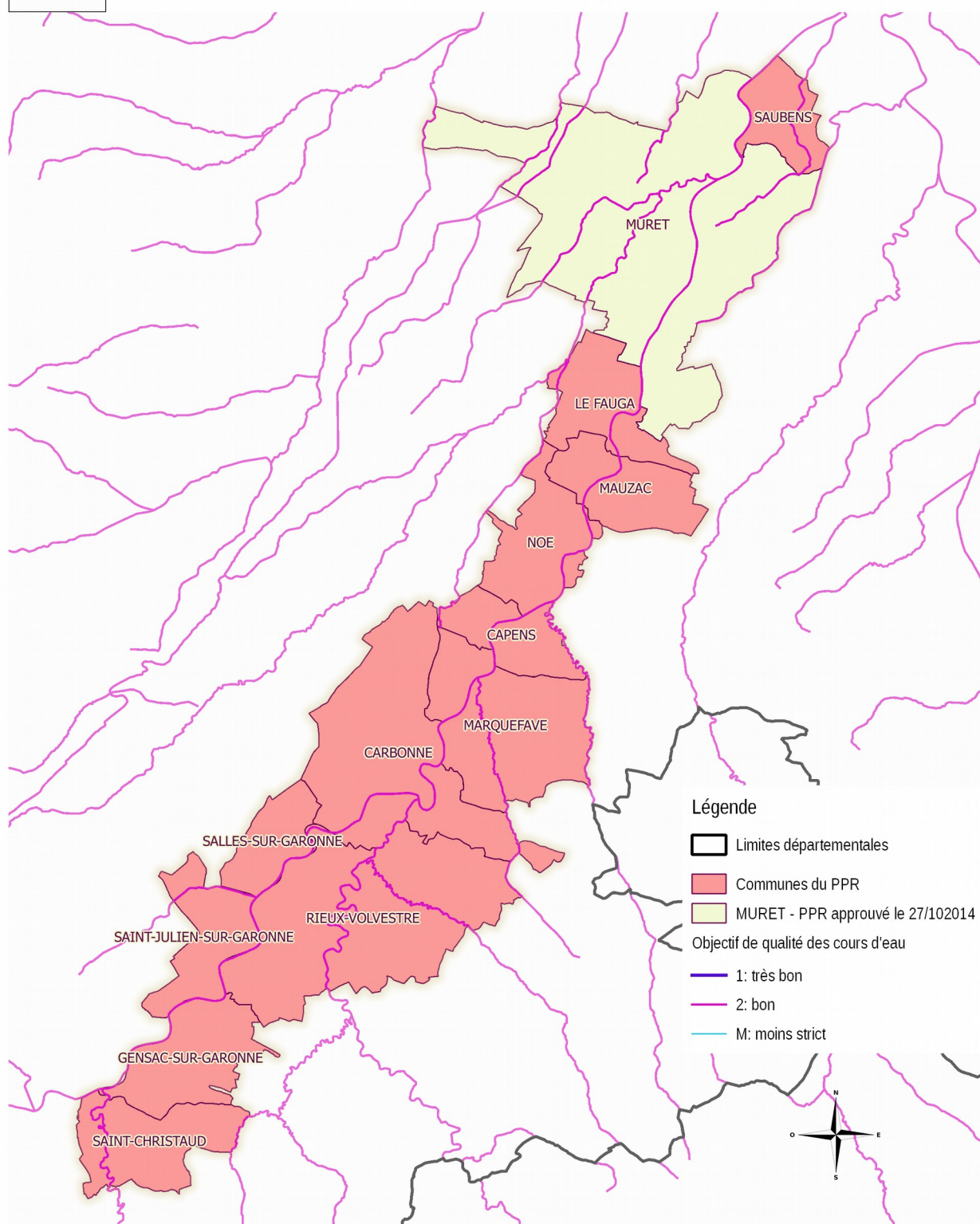
- Recensement des zonages environnementaux potentiellement concernés

ZNIEFF	OUI	Voir cartographie annexe
Natura 2000	OUI	Voir cartographie annexe
Parcs et réserves	NON	

- Eau

Zone de captage AEP	OUI	Voir cartographie annexe
SAGE	OUI	Voir cartographie annexe
Territoires à forts enjeux écologiques du SDAGE	OUI	Voir cartographie annexe

Territoires à forts enjeux écologique du SDAGE

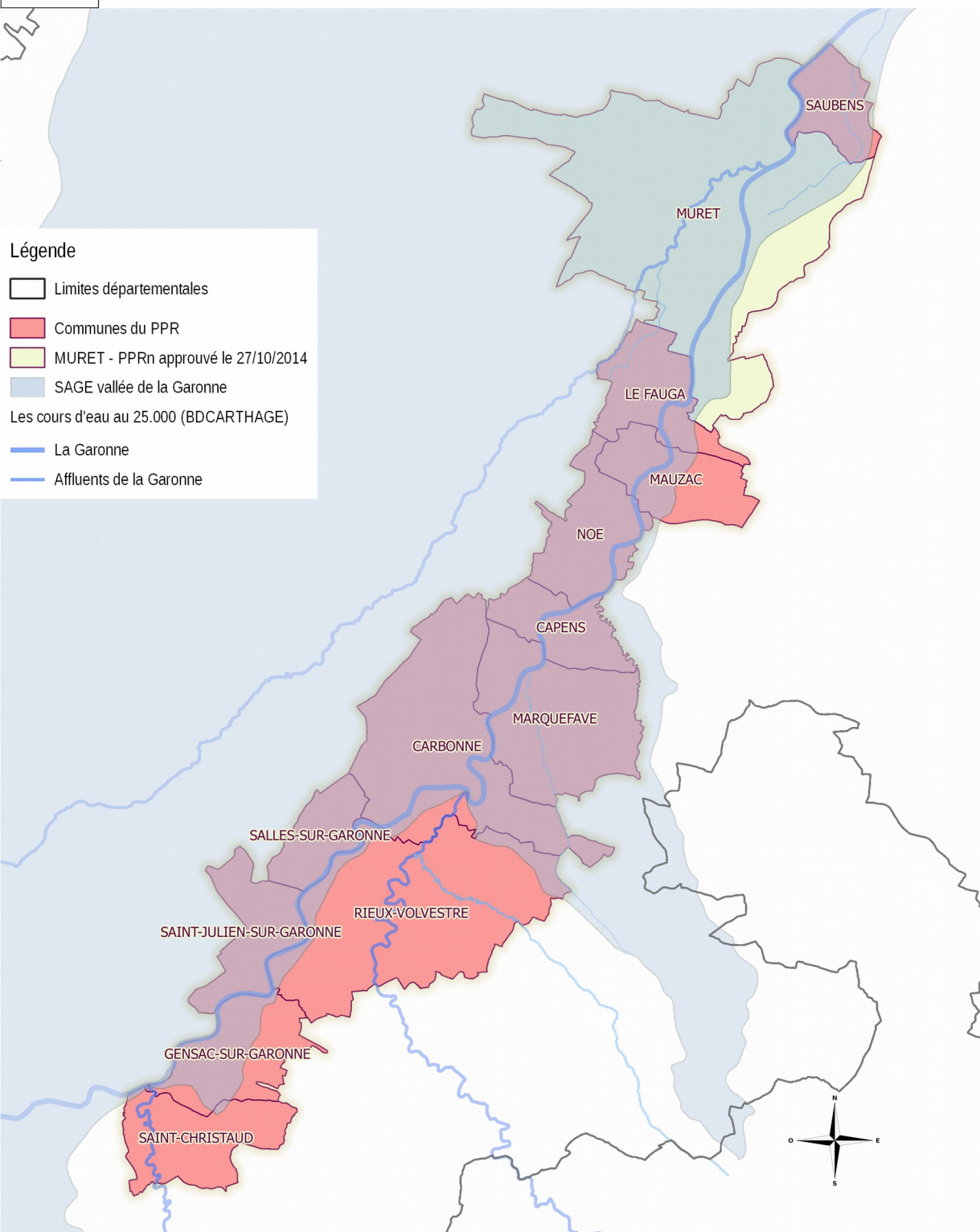




Direction Départementale des Territoires
de la Haute-Garonne

Cité administrative Bât. A
2 Bd Armand Duportal BP 70 001
31074 Toulouse Cedex 9

Périmètre SAGE



Réalisé le 27 sept. 2017 par : DDT31 /
Sources : DDT31 | © IGN

0 7 Km



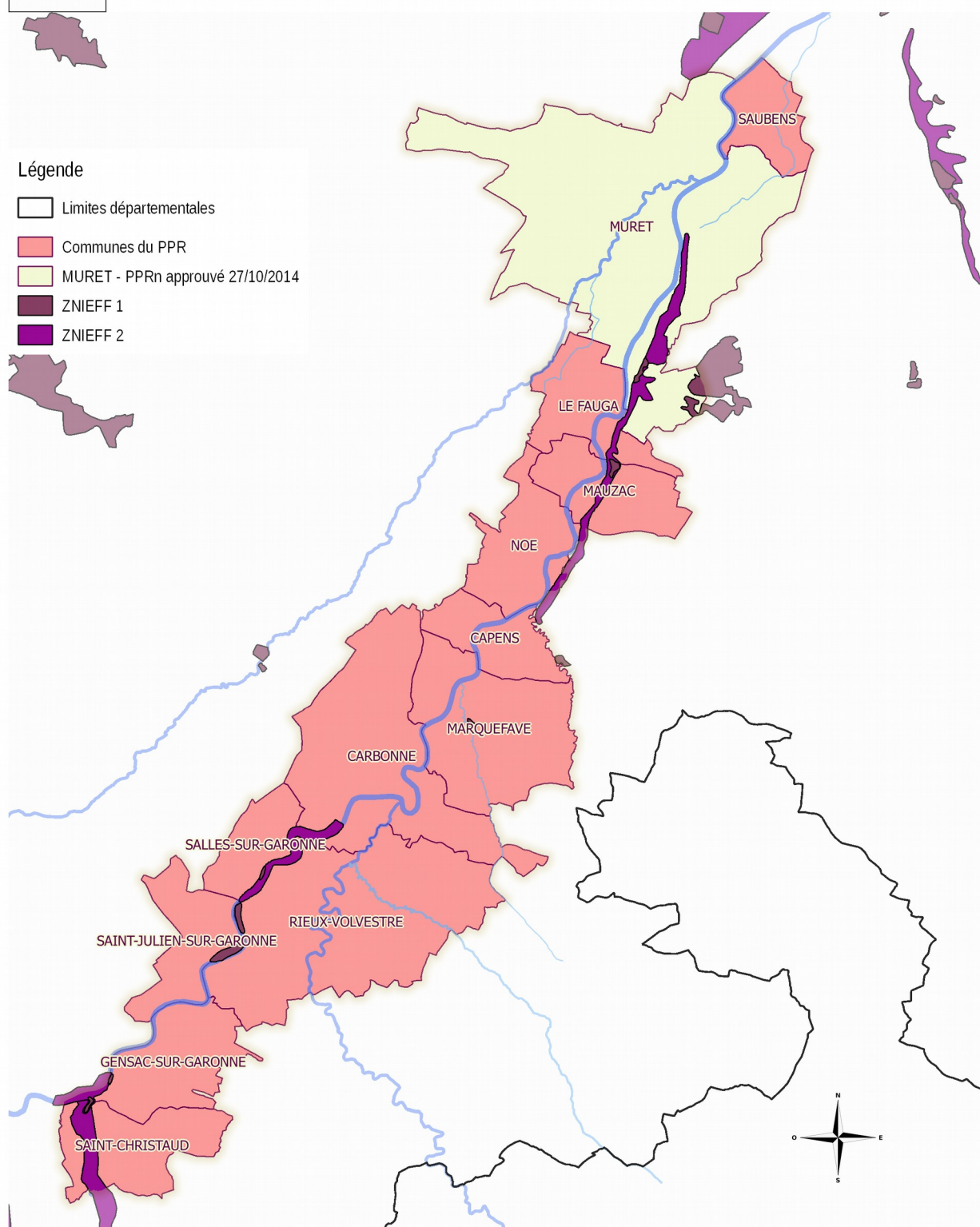
**Direction Départementale des Territoires
de la Haute-Garonne**

Cité administrative Bât. A
2 Bd Armand Duportal BP 70 001
31074 Toulouse Cedex 9

ZNIEFF

Légende

- Limites départementales
- Communes du PPR
- MURET - PPRn approuvé 27/10/2014
- ZNIEFF 1
- ZNIEFF 2



Réalisé le 27 sept. 2017 par : DDT31 /
Sources : DDT31 | © IGN

0 7 Km



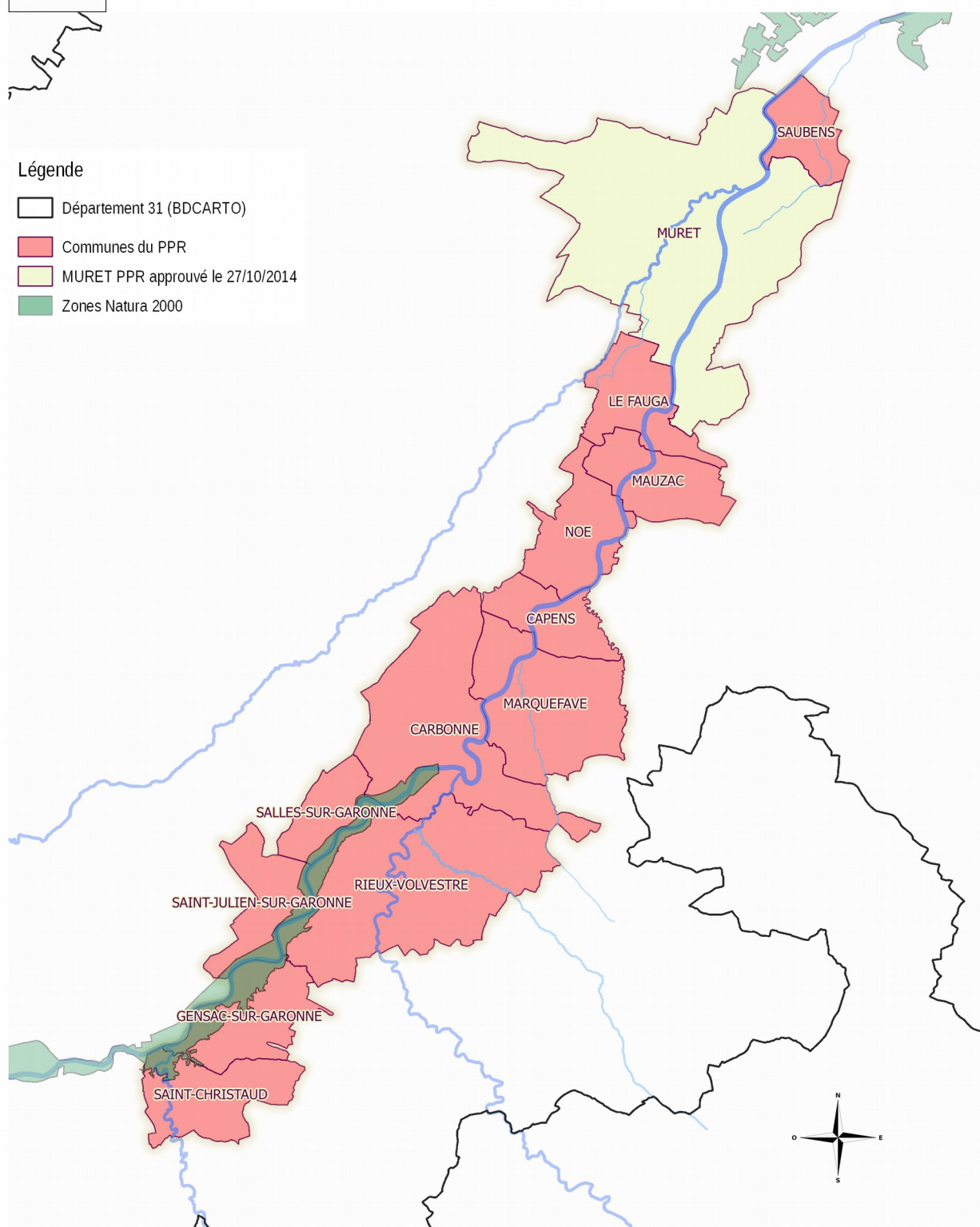
Direction Départementale des Territoires
de la Haute-Garonne

Cité administrative Bât. A
2 Bd Armand Duportal BP 70 001
31074 Toulouse Cedex 9

Natura 2000

Légende

-  Département 31 (BDCARTO)
-  Communes du PPR
-  MURET PPR approuvé le 27/10/2014
-  Zones Natura 2000



Réalisé le 27 sept. 2017 par : DDT31 /
Sources : DDT31 | © IGN

0 8 Km

Zones de captage AEP

Légende

-  Limites départementales
-  Communes du PPR
-  MURET - PPRn approuvé le 27/10/2014
-  Captages d'eau destinés à la consommation humaine
-  Périmètre de protection des captages d'eau

